

SALAIRES

Ce que fait l'Arizona

- Blocage des salaires
- Menace sur l'indexation (après avoir été temporairement sauvée grâce à la mobilisation)
- Des facilités pour les avantages extralégaux
 - Pour ceux qui peuvent les négocier
 - Aux dépens de la Sécu

500 € nets?

- Surtout au profit des gros salaires
- Ce sera peut-être en 2029

Ce qu'on reçoit
d'une main ils le
reprennent de
l'autre:



46€/MOIS EN PLUS (PAS 450)



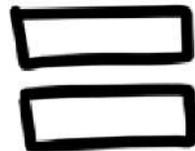
100€/AN/TRAVAILLEUR (+ D'IMPÔTS)



**1200 €/AN/TRAVAILLEUR
COUPES DANS LA SÉCU**



**633 €/AN/TRAVAILLEUR
COUPES DANS LES SERVICES PUBLICS**



-1300 €/AN/TRAVAILLEUR

Ce dont on a besoin

- Des augmentations de salaires bruts
 - Négociées collectivement
 - Qui financent la Sécu et les services publics
- Préserver et étendre l'indexation automatique des salaires.

FLEXIBILITÉ & TEMPS DE TRAVAIL

- Durée de travail **minimale** par semaine
1/3 du temps plein (sauf exceptions) → 0 !

- Durée de travail **moyenne** par semaine
sur une période d'un trimestre (sauf exceptions)
→ sur une période d'une année

- Heures **supplémentaires** « volontaires »
 - 100h + 120h (pour les temps plein)
 - ➔ 120h + 240h (temps plein et temps partiel ≥ 3 ans)

- Travail de nuit
 - Interdiction de principe (sauf dérogations pour certains secteurs) ➔ autorisation partout
 - Débute à 20h ➔ à minuit

FLEXIBILITÉ & CONTRATS DE TRAVAIL

- Travail étudiant

- 475h → 650h (1/3 temps!)
- A partir de 16 ans (sauf exceptions) → 15 ans

- Flexi-jobs

- Certains secteurs → tous les secteurs
- Max. 12 000 € exonérés → 18 000 €

MALADIES

- Dispense de certificat médical pour le 1^{er} jour de maladie

maximum 3 fois par an → maximum 2 fois par an

- Salaire garanti en cas de rechute

après 14 jours
de reprise



après 8 semaines
de reprise

MALADIES DE LONGUE DURÉE

TRAVAILLEURS

- Parcours de réintégration
sur base volontaire → obligatoire
si une analyse révèle un potentiel d'emploi
- Absence non-justifiée à un rdv de réintégration du médecin du travail ou de la mutuelle
pas de suspension → suspension des indemnités
- Non-collaboration à la réintégration
- 2,5% d'indemnités → - 10% d'indemnités

- C4 force majeure médicale (sans préavis ni indemnité)

après 9 mois
d'incapacité



après 6 mois
d'incapacité

- Incapacité pendant un temps partiel médical

salaire garanti après 20 semaines  ~~salaire garanti~~

MÉDECINS

- Lors de la rédaction d'un certificat médical
 - ➔ examen de la possibilité d'un travail adapté
- En cas de signature de certificats médicaux trop nombreux ou longs
 - ➔ sanction financière

MUTUELLES

- Financement des mutuelles
 - ➔ lié à leurs résultats de réintégration

EMPLOYEURS

- Après le salaire garanti

0€ → 30 % de l'indemnité de maladie pendant 2 mois, sauf PME

- Processus de réintégration pour les travailleurs malades

facultatif → sanction financière

FINS DE CARRIÈRE ET PENSIONS

Crédit-temps fin de carrière

- à pd 60 ans avec 25 ans de carrière
→ à pd 55 ans avec 30 ans (35 en 2030) de carrière
- 2 ou 5 ans sans impact sur la pension
→ impact immédiat sur le montant de la pension

RCC (prépendion)

- Suppression (sauf RCC médicaux)
- Activation des personnes déjà en RCC